

DÉLIBÉRATIONS

N° 2025/120/7.2

Feuillet n°184



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 novembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de La Chapelle Saint Jean, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 14 novembre 2025

| Nombre de Conseillers Communautaires | |
|--------------------------------------|-----------|
| En exercice | 58 |
| Présents | 30 |
| Votants : | 36 |
| Pour : | 36 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Philippe COLLAS, Edmond Claude DELPY, Gaston GRAND, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Mattia TRENTEMONT, Dominique BOUSQUET, Jean-Yves VERGNE, Nicole DUBREUIL-RAVIDAT, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET, Josiane LEVISKI représentée par Jean-Pierre COLIN, Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Annie DELAGE représentée par Daniel DEVAUX, Victor MONTEIL représenté par Betty CHABANE.

Excusés : Stéphane ROUDIER donne pouvoir à Patrick GAGNEPAIN, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Francine BOURRA, Daniel BARIL donne pouvoir à Jean-Jacques DUMONTET, Jean-Pierre VERDIER donne pouvoir à Jean-Marie CHANQUOI, Denis ADAMSKI donne pouvoir à Nadine PIERSON, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Jean-Michel LAGORSE, Didier CLERJOUX, Jacques MIGNOT, Roland MOULINIER, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean Michel LAGORCE, Michel MEYNARD (†), Régine ANGLARD, Bernard BAUDRY, Coralie DAUBISSE-BOYER, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Maud MANIERE, Stéphanie PORTE, Caroline VIEIRA CHEVALIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique DURAND.

SECRÉTAIRE : Mme Nicole DUBREUIL-RAVIDAT

Objet : Attribution de compensation définitives 2025

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code Général des Impôts (CGI) et notamment l'article 1609 nonies C ;

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, par courrier

à l'adresse de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (9 Rue Tastet, 24120 Terrasson-Lavilledieu) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le

cas d'opposition, un recours contentieux peut être introduit devant M. le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (

58 av. Jean Jaurès - 24120 Terrasson-Lavilledieu)

024-200041150-20251121-DE2025_120-DE

Reçu le 28/11/2025

Vu le procès-verbal de la CLECT du 26 septembre 2022 arrêtant l'installation de la commission ;

Vu le rapport de la CLECT le 11 septembre 2023 évaluant le montant des charges liées au coût de sortie du périmètre du SMD3 des 3 communes suivantes : Beauregard de Terrasson, Peyrignac et Villac ;

Le Conseil Communautaire, où l'exposé du Président Dominique BOUSQUET, et après en avoir délibéré, *à l'unanimité*, **DÉCIDE** :

- **DE RAPPELER** le montant des attributions de compensation définitives au 31/12/2025, **annexés** à la présente délibération.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 21/11/2025

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20251121-DE2025_120-DE
Reçu le 28/11/2025